

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022

**Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.**

Conseillers en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 51
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

**Etaient présents** : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Lionel HERVE à Karine BELLEC, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Michel LE RAY, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

**Absents excusés** : Hervé CAGNARD, Alain DONY, Jean-Michel LASSALLE, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Odile ROSNARHO, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC023	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Sophie LEMOULINIER, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2022DC024	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2022.	Délibération adoptée à l'unanimité
2022DC025	Validation du plan de financement de la démarche menée aux fins d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'action des jeunes 2022-2026	DECIDE : - d'approuver la démarche d'élaboration du plan d'actions des jeunes et son plan de financement ; - d'autoriser la signature de tout document afférent à cette démarche.	Délibération adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

**Etaient présents** : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Lionel HERVE à Karine BELLEC, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Michel LE RAY, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

**Absents excusés** : Hervé CAGNARD, Jean-Michel LASSALLE, Odile ROSNARHO, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC026	<b>Approbation du Plan d'action des jeunesses 2022-2026</b>	DECIDE : - d'approuver le plan d'action des jeunesses (15-30 ans) annexé à la présente délibération ; - d'autoriser la signature de tout document afférent à cette demande.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC027	<b>Approbation des tarifs 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal</b>	DECIDE : - d'adopter les modifications des tarifs de l'Office de Tourisme Intercommunal Baie de Quiberon La Sublime pour 2022 ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Karine BELLEC étant sortie.</i>
2022DC028	<b>Durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes</b>	DECIDE : - de fixer les durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes conformément au tableau ci-dessous et de fixer un seuil de 1 000 € TTC au-dessous duquel les biens dits de faible valeur et qui revêtent un caractère de durabilité sont amortis en une année :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Karine BELLEC étant sortie.</i>

CATEGORIE		CHAPITRE	ARTICLE	DUREE/AN	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais de réalisation de document d'urbanisme	20	202	5	
	Frais d'études non suivis de réalisation	20	2031	5	
	Frais de recherche et de développement	20	2032	5	
	Frais d'insertion	20	2033	5	
	Bail emphyteotique Maison des Salines de La Trinité Sur Mer	20	2088	30	
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	Subvention d'équipement versée pour les biens matériels, le mobilier et les études	204		5	
	Subvention d'équipement versée pour les bâtiments et les installations	204		15	
	Subvention d'équipement versée pour les projets d'infrastructure d'intérêt national	204		30	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Concessions, droits	Logiciels de bureautique	2051	3	
		Applications informatiques	2051	5	
		Droits, brevets, licences, marques, valeurs similaires	2051	5	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Plantations d'arbres et d'arbustes	21	2121	15	
	Autres agencements et aménagements de terrains	21	2128	15	
	Chaudière bois et réseau de chaleur	21	2135	15	
	Installations générales agencements, aménagements des constructions	21	2135	10	
	Autres constructions-Atelier relais de Camors	21	2138	30	
	Réseaux	Réseaux d'éclairage public	21	21534	30
		Autres réseaux (téléphonie...)	21	21538	15

<b>EQUIPEMENT TECHNIQUE</b>	Installations, matériel et outillage technique	Matériel et outillage d'incendie (extincteurs)	21	21568	10	
		Matériel roulant (Nacelle)	21	21571	10	
		Autre matériel et outillage de voirie (signalisation)	21	21578	10	
		Autres matériels et outillage (station de carburant cale de Kérispert)	21	21578	60	
		Déchèteries	21	2158	30	
		Autres matériels et outillage dédiés au chantier d'insertion	21	2158	2	
		Autres matériels et outillage	21	2158	10	
<b>AGENCEMENT INSTALLATION</b>	<b>ET</b>	Agencement et installation autres immobilisations corporelles	21	2181	10	
<b>MATERIEL TRANSPORT</b>	<b>DE</b>	Véhicules	Véhicules de tourisme	21	2182	7
<b>BUREAU INFORMATIQUE</b>	<b>ET</b>	Matériel informatique	21	2183	3	
		Matériel bureautique (photocopieurs)	21	2183	4	
		Matériel de bureau	21	2183	5	
<b>MOBILIER</b>	Mobilier	21	2184	10		
	Bacs Ordures ménagères	21	2184	10		
<b>AUTRES MATERIELS</b>	Autres immobilisations corporelles	21	2188	10		
	Electroménager	21	2188	7		
<b>EAU ASSAINISSEMENT</b>	<b>ET</b>	Réseaux d'adduction d'eau	21	21531	60	
		Réseaux d'assainissement	21	21532	60	
		Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	21	21561	15	
		Matériel spécifique d'exploitation - service d'assainissement	21	21562	15	
		Batiments d'exploitation	21	21311	40	

- d'autoriser la signature de tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC029	Adoption des comptes de gestion 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les comptes de gestion 2021 tels qu'établis par le Comptable public qui comportent cinq documents relatifs aux cinq budgets de la Communauté de communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• budget principal,</li> <li>• budget annexe parcs d'activités,</li> <li>• budget annexe eau potable,</li> <li>• budget annexe assainissement collectif,</li> <li>• budget annexe assainissement non collectif) ;</li> </ul> </li> <li>- d'autoriser la signature de tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Karine BELLEC étant sortie.</i></p>
2022DC030	Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver que M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2021.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

Membres en exercice : 57

Présents : 43

Votants : 53

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN à Sophie LEMOULINIER, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Lionel HERVE à Karine BELLEC, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Michel LE RAY, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

**Absents excusés :** Hervé CAGNARD, Jean-Michel LASSALLE, Odile ROSNARHO, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC031	<b>Approbation des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats</b>	DECIDE : - d'approuver les comptes administratifs 2021 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

#### Budget principal

Compte administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	70 464 045,88	15 248 770,82
Dépenses 2021	55 396 615,17	23 988 003,25
<b>Résultat 2021</b>	<b>15 067 430,71</b>	<b>-8 739 232,43</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		
RAR recettes 2021		6 372 674,77
RAR dépenses 2021		2 171 761,62
<b>Solde des RAR 2021</b>		<b>4 200 913,15</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>4 538 319,28</b>
Excédent de fonctionnement reporté		10 529 111,43
Résultat d'investissement reporté		-8 739 232,43

#### Budget parcs d'activités

Compte administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	6 464 872,79	4 288 254,34
Dépenses 2021	4 635 261,90	6 650 651,29
<b>Résultat 2021</b>	<b>1 829 610,89</b>	<b>-2 362 396,95</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		
RAR recettes 2021		0,00
RAR dépenses 2021		0,00
<b>Solde des RAR 2021</b>		<b>0,00</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté		1 829 610,89
Résultat d'investissement reporté		-2 362 396,95

### Budget eau potable

Compte administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	10 734 143,47	3 237 142,61
Dépenses 2021	1 803 027,82	4 726 207,41
<b>Résultat 2021</b>	<b>8 931 115,65</b>	<b>-1 489 064,80</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		
RAR recettes 2021		0,00
RAR dépenses 2021		362,50
<b>Solde des RAR 2021</b>		<b>-362,50</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>1 489 427,30</b>
Excédent de fonctionnement reporté		7 441 688,35
Résultat d'investissement reporté		-1 489 064,80

### Budget assainissement collectif

Compte administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	9 362 372,28	13 052 611,56
Dépenses 2021	6 000 080,45	20 748 469,83
<b>Résultat 2021</b>	<b>3 362 291,83</b>	<b>-7 695 858,27</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		
RAR recettes 2021		5 801 420,00
RAR dépenses 2021		129 393,83
<b>Solde des RAR 2021</b>		<b>5 672 026,17</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>2 023 832,10</b>
Excédent de fonctionnement reporté		1 338 459,73
Résultat d'investissement reporté		-7 695 858,27

### Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	635 201,79	349 940,47
Dépenses 2021	471 707,46	717 970,75
<b>Résultat 2021</b>	<b>163 494,33</b>	<b>-368 030,28</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		
RAR recettes 2021		474 455,15
RAR dépenses 2021		813,97
<b>Solde des RAR 2021</b>		<b>473 641,18</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté		163 494,33
Résultat d'investissement reporté		-368 030,28

- d'autoriser la signature de tout document y afférent.

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

**Étaient présents** : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN à Sophie LEMOULINIER, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Lionel HERVE à Karine BELLEC, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Michel LE RAY, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

**Absents excusés** : Hervé CAGNARD, Jean-Michel LASSALLE, Odile ROSNARHO, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC032	<b>Vote des taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2022</b>	DECIDE : - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 de 9,09% pour la taxe d'habitation, 0,337% pour la taxe sur le foncier bâti, 2,16% pour la taxe sur le foncier non bâti et 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises. - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC033	<b>Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2022</b>	DECIDE : - de fixer les taux de TEOM 2022 comme suit : • Zone de perception n°1 (une collecte par semaine) : 11,36% pour les Communes d'Auray, Brec'h, Camors, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray ; • Zone de perception n°2 (nombre de collectes hebdomadaires supérieur à 1 en fonction des saisons) : 12,04% pour les Communes de Carnac, Crac'h, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon ; • Commune de Local-Mendon (Zone 1) : 11,09% ; • Communes de Belz, Erdeven et Etel (Zone 2) : 11,77%. - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC034	<b>Approbation du produit de la taxe GEMAPI pour 2022</b>	DECIDE : - de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 à 761 600 € ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à la majorité (1 Contre : M. François POMMOIS)</i>
2022DC035	<b>Mise en place d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et</b>	DECIDE : - d'approuver les créations et modification d'AP/CP suivantes : • Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Plan Local de	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Roland GASTINE étant sorti.</i>

	<b>révision des échéanciers de paiement</b>	l'Habitat 2016-2021 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :	
--	---	--	--

<b>PLH 2016-2021</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
<b>AP-1</b>	<b>Budget principal</b>	Plan local de l'habitat 2016-2021	Opération-20	6 130 000,00 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>							
<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>
1 920,00 €	298 168,57 €	309 920,04 €	696 631,98 €	527 876,59 €	669 683,31 €	963 500,00 €	2 662 299,51 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme fibre optique phase 1 tranche 2 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

<b>FIBRE OPTIQUE PHASE 1 TRANCHE 2</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
<b>AP-2</b>	<b>Budget principal</b>	Fibre optique	Opération-21	2 412 043,23 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>					
<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CP 2022</b>
526 983,24 €	526 983,24 €	574 605,36 €	120 971,39 €	- €	662 500,00 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Pôle d'échange multimodal sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

<b>PEM</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
<b>AP-3</b>	<b>Budget principal</b>	PEM	Opération-22	23 696 552,63 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CP 2022</b>
962 846,63 €	6 087 285,90 €	6 668 227,93 €	6 078 192,17 €	3 900 000,00 €

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds de concours 2018-2020 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

<b>FDC 2018-2020</b>				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 535 000,00 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022
138 000,00 €	412 204,00 €	123 222,00 €	266 366,68 €	595 207,32 €

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fibre optique – Phase 2 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

<b>FIBRE OPTIQUE PHASE 2</b>				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	11 760 000,00 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>					
CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 877 846,00 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	2 366 460,80 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Déchèterie de Quiberon sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

<b>DECHETERIE DE QUIBERON</b>				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-7	Budget principal	Déchèterie de Quiberon	Opération-25	2 564 957,17 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>			
CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022
26 364,48 €	7 520,40 €	1 431 072,29 €	1 100 000,00 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Multi-accueil d'Erdeven sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

<b>MULTI-ACCUEIL D'ERDEVEN</b>				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 448 596,30 €



Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022
43 704,71 €	58 036,11 €	1 216 855,48 €	130 000,00 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Itinéraires cyclables sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

ITINERAIRES CYCLABLES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-11	Budget principal	Itinéraires cyclables	Opération-29	2 485 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2020	CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
- €	80 000,00 €	955 000,00 €	1 050 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme pour le programme Fonds de concours 2021-2023 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

FDC 2021-2023				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-12	Budget principal	Fonds de concours 2021-2023	Opération-130	1 900 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CA 2021	CP 2022	CP 2023
75 000,00 €	500 000,00 €	1 325 000,00 €

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Assainissement collectif – Plan Marshall sur le budget annexe Assainissement collectif telle que définie dans le tableau ci-après :**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PLAN MARSHALL				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-13	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-319	50 000 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
8 663 885,81 €	13 493 200,00 €	11 700 000,00 €	7 000 000,00 €	9 142 914,19 €

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Eau Potable sur le budget annexe eau potable telle que définie dans le tableau ci-après :

EAU POTABLE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-14	Budget eau potable	extensions/ renouvellements des réseaux	Opération-212	10 000 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 804 061,00 €	2 800 000,00 €	2 500 000,00 €	2 895 939,00 €

- Création d'une AP/CP pour le programme Travaux de requalification et d'économies d'énergies dans les zones d'activités sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'ECONOMIE D'ENERGIES DANS LES ZONES D'ACTIVITES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-15	Budget principal	Travaux de requalification et d'économies d'énergies dans les zones d'activités	Opération-133	2 500 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

- Création d'une AP/CP pour le programme GEMAPI sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

GEMAPI				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-16	Budget principal	Travaux gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Opération-134	5 577 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
779 000,00 €	998 000,00 €	1 950 000,00 €	1 850 000,00 €

- d'autoriser la signature de tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC036	Vote des budgets 2022	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer, à compter de l'exercice 2022, un budget annexe « AQTA Foncier » qui s'exécutera dans le respect des règles de la nomenclature comptable M14, de la comptabilité de stocks et d'assujettissement à la TVA ;</li> <li>- d'adopter les Budgets Primitifs 2022 présentés ci-dessous par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement :</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Fonctionnement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	71 810 000,00	71 810 000,00
Budget parcs d'activité	7 726 000,00	7 726 000,00
Budget eau potable	14 307 000,00	14 307 000,00
Budget assainissement collectif	10 006 000,00	10 006 000,00
Budget assainissement non collectif	560 000,00	560 000,00
Budget AQTA Foncier	3 210 000,00	3 210 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>107 619 000,00</b>	<b>107 619 000,00</b>

Investissement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	39 328 000,00	39 328 000,00
Budget parcs d'activité	8 453 000,00	8 453 000,00
Budget eau potable	11 530 000,00	11 530 000,00
Budget assainissement collectif	26 166 000,00	26 166 000,00
Budget assainissement non collectif	477 000,00	477 000,00
Budget AQTA Foncier	2 140 000,00	2 140 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>88 094 000,00</b>	<b>88 094 000,00</b>

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC037	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Hoëdic	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 15 000 € à la Commune d'Hoëdic pour le projet de réfection du toit de l'église ;</li> <li>- d'autoriser la signature de tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC038	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Pluneret	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Pluneret pour le projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique ;</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- d'autoriser la signature de tout document y afférent.	
2022DC039	<b>Approbation des modèles de convention d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros</b>	DECIDE : - d'approuver le modèle de convention d'objectifs ainsi que le modèle de convention pluriannuelle d'objectifs relatifs à l'attribution de subventions de plus de 23 000 € ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC040	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Académie de Musique et d'Arts Sacrés</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € à l'association Académie de Musique et d'Arts Sacrés ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Roland GASTINE se retirant du vote. Mme Marie DUBOIS, M. Benoit LE ROL et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
2022DC041	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros -Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Sophie LEMOULINIER, M. Guy HERCEND, M. Dominique RIGUIDEL et M. Olivier LEPICK se retirant du vote. Mme Marie DUBOIS, M. Benoit LE ROL et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
2022DC042	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Initiative Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 37 500 € à l'association Initiatives Pays d'Auray ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Marie DUBOIS, M. Benoit LE ROL et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
2022DC043	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Les P'tits Loups</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 350 000 € à l'association les P'tits Loups ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Marie DUBOIS, M. Benoit LE ROL, Mme Claire MASSON ET Mme Aurélie RIO étant sortis.</i>
2022DC044	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Mission Locale du Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 170 000 € à la Mission Locale du Pays d'Auray ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Diane HINGRAY, M. Pierrick KERGOSIEN, Mme Sophie LEMOULINIER et M. François SERMIER se retirant du vote. Mme Marie DUBOIS, M. Benoit LE ROL et</i>

			<i>Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
<b>2022DC045</b>	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Cercle Nautique de la Ria d'Étel</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 28 000 € au Cercle Nautique de la Ria d'Étel ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN, M. Benoit LE ROL et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
<b>2022DC046</b>	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Ti Douar Alre</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 € (montant annuel versé pendant 3 ans) à l'association Ti Douar Alre ; - d'autoriser la signature de tout document afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN, M. Benoit LE ROL et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
<b>2022DC047</b>	<b>Présentation du rapport d'activité 2021 d'Auray Quiberon Terre Atlantique</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes et d'autoriser sa transmission au Maire de chaque Commune-membre afin qu'une communication soit réalisée en conseil municipal ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité  M. Pierrick KERGOSIEN et Mme Claire MASSON étant sortis.</i>
<b>2022DC048</b>	<b>Elections professionnelles 2022 - Composition du Comité Social Territorial (CST)</b>	DECIDE : - fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial ; - maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre égal des représentants titulaires de la collectivité pour le Comité Social Territorial ; - décider que les élus, représentants la collectivité au sein de cette instance, aient voix délibérative au même titre que les représentants du personnel ; - fixer la part des femmes et des hommes de la manière suivante : 56,99% pour les femmes, et de 43,01% pour les hommes dont la répartition équilibrée imposée dans la composition des listes des candidats sera communiquée ultérieurement par les organisations syndicales ; - ne pas recourir au vote électronique pour ces élections professionnelles ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité  Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.</i>
<b>2022DC049</b>	<b>Modification du tableau des emplois</b>	DECIDE : - de modifier au tableau des emplois les postes permanents à temps complet suivants à compter du 15 avril 2022 :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Hélène CODA POIREY, Mme Marie DUBOIS et M. Dominique RIGUIDEL étant sortis.</i>

<b>Intitulé du poste modifié</b>	<b>Ancien grade</b>	<b>Nouveau cadre d'emplois</b>
<i>Chargé de communication</i>	Rédacteur territorial	Rédacteurs territoriaux
<i>Technicien contrôle assainissement non collectif</i>	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Techniciens territoriaux
<i>Technicien contrôle assainissement non collectif</i>	Adjoint technique territorial	Techniciens territoriaux

**- de supprimer l'emploi non permanent à temps complet suivant, à compter du 21 avril 2022 :**

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nombre d'emploi supprimé</b>
<i>Attachés territoriaux</i>	Chargé de mission développement et accompagnement des entreprises	1

**- de créer les postes permanents à temps complet suivant, à compter du 21 avril 2022 :**

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nombre d'emplois créés</b>
<i>Attachés territoriaux</i>	Chargé de mission développement et accompagnement des entreprises	1
<i>Attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux</i>	Responsable du service Mobilités	1

- de préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions sus mentionnées peuvent être exercées par des contractuels relevant des catégories hiérarchiques afférentes, dans les conditions fixées à l'article 3-3. Leur traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser la signature de tout document y afférent.